



Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique Centrale

Messages clefs



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de développement

Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique Centrale

Messages clés



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

A. Introduction

1. L'un des principaux engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) était la nécessité impérieuse d'élaborer des objectifs de développement durable en raison de leur utilité potentielle pour la poursuite ciblée et cohérente d'actions de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local. Rio+20 a également reconnu que les objectifs devaient être en adéquation et intégrés dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.
2. Comme suite à donner aux résultats de Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a organisé la Réunion régionale africaine d'application pour débattre des principaux résultats de Rio+20 et de leurs implications pour l'Afrique. La rencontre a lancé un appel pour un processus consultatif efficace en Afrique, élargi et allant de la base au sommet pour étoffer les objectifs, les indicateurs et les cibles qui devraient sous-tendre les objectifs de développement durable.
3. Dans le cadre des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'aider les pays africains à s'engager efficacement dans le processus mondial sur les objectifs de développement durable et s'assurer que les objectifs devant faire l'objet d'un accord sont bien alignés avec les priorités de développement durable du continent, cinq rapports sous-régionaux ont été préparés. Ils ont été présentés lors de la réunion consultative régionale africaine sur les objectifs de développement durable organisés par la CEA en collaboration avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion a adopté son document final comme une contribution technique à être examinée par le Comité de haut niveau de l'Afrique sur l'Agenda de développement post-2015.
4. Les messages clefs du Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale peuvent être résumés comme suit:

B. Priorités de développement durable dans la sous-région

Une importante dotation en ressources naturelles

5. **Les gouvernements de la sous-région ont vite perçu les enjeux économiques et socioculturels considérables et les fonctions environnementales essentielles des ressources naturelles importantes dont ils disposent.** Ces richesses incluent entre autres une diversité d'écosystèmes et d'abondantes ressources hydrographiques, forestières et minières. Aussi observe-t-on différentes initiatives de mise en place d'instruments, de cadres juridiques et institutionnels et de cadres d'actions cohérents pour la conservation et la gestion durable de ces richesses. On note aussi des efforts notables que déploient les gouvernements pour promouvoir et garantir la transparence des investissements sociaux bénéfiques pour les populations dans la perspective de la réduction de la pauvreté. D'ambitieux programmes de grands travaux d'infrastructures sont également entrepris (routes et barrages hydroélectriques), parfois pour mieux répondre aux besoins nationaux ou transfrontaliers. Enfin, des efforts notables en matière d'intégration sous-régionale commencent à produire des fruits là où une paix durable a été restaurée.

Des facteurs de développement déficients

6. **Même si tous les États de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sont, à des degrés différents, en phase de transition démocratique, l'espace a été caractérisé ces dernières décennies par une grande instabilité sociopolitique.** Des rebellions, des conflits intra et interethniques, des conflits interétatiques, des trafics illicites d'armes, de drogues, d'êtres humains

et des pierres précieuses et des luttes pour le contrôle de ressources ont entraîné la fragilisation des États et porté de graves atteintes à l'intégrité des ressources naturelles. Sur un autre plan, la sécurité des frontières maritimes prend de l'importance dans l'agenda sécuritaire mondial. Une combinaison d'anciennes et de nouvelles menaces est entrée en jeu: enlèvements et demandes de rançons, piraterie et terrorisme.

7. **En Afrique centrale, la mise en place de l'état de droit reste un chantier important.** La fréquence des crises politiques a une corrélation étroite avec la faiblesse des institutions nationales, celle-ci allant de pair avec la corruption et l'absence de transparence et de responsabilité très prononcées dans l'exploitation des ressources naturelles, dans les industries extractives notamment. De même, la crédibilité des mécanismes et des processus électoraux est généralement remise en cause.
8. **L'une des contraintes majeures reste l'insuffisance des moyens de financement du développement durable.** Conscients de l'importance de la crise économique mondiale et de son incidence sur l'aide publique au développement, les pays de l'Afrique centrale, tout en invitant les pays développés et toute la communauté internationale à honorer les engagements pris en matière de financement du développement durable, explorent différentes voies telles que les partenariats public-privé, la mobilisation de l'épargne intérieure par des emprunts obligataires d'État ou encore la mise en place de mécanismes de financement solidaire ou de fonds communs issus des ressources internes de la sous-région et pouvant servir au financement de projets nationaux, transfrontaliers ou interétatiques de développement durable.

Des préoccupations de développement économique durable

9. **Le déficit des infrastructures constitue un des défis majeurs auxquels les pays de l'Afrique sont confrontés.** Cela est valable dans les domaines du transport, de l'accès à l'énergie qui est l'obstacle le plus important à la croissance économique (malgré l'important potentiel actuellement très faiblement valorisé dont dispose la sous-région), et en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.
10. **La croissance économique globalement positive des pays de la sous-région est un atout majeur pour la réalisation de leurs programmes de développement durable** malgré d'importantes disparités, la faible diversification de l'économie, la forte dépendance par rapport aux matières premières agricoles, forestières et minières et la forte vulnérabilité par rapport aux fluctuations des cours des matières premières sur les marchés internationaux.
11. **La configuration agroécologique favorable à la production agricole reste sous-exploitée** et les performances en matière de production agricole restent faibles. Sur les 6,7 millions de km² de terres, 1,6 millions de km² sont arables et seulement 3,75 % exploités. On signale une nouvelle menace, celle de l'accapement des terres, rendant impérative la mise en place de politiques foncières conservatrices.
12. **La transformation verte des économies de la sous-région devra être une des priorités dans les années à venir** dans la mesure où le secteur industriel, à l'exception de l'industrie extractive, est très peu dynamique. Les exportations de produits sont concentrées sur les produits bruts non transformés et sont très peu diversifiées. La contribution du secteur manufacturier à la valeur ajoutée totale est très faible, sauf au Cameroun où elle se situait à 16,72 % en 2007. Il faut dire que cette industrie pâtit d'un environnement de l'investissement peu incitatif et de la prévalence de fraudes, contrefaçons et contrefaçons, et de la concurrence déloyale des usines clandestines. Un commerce intracommunautaire peu développé et un système financier peu porté sur le financement du long terme sont également des facteurs handicapants.

Des préoccupations de développement social durable

13. **Les problèmes posés par la faible dotation de la sous-région en infrastructures économiques et sociales sont aggravés par une croissance démographique significative et une urbanisation rapide.** En 2025, la population d'Afrique centrale aura franchi le seuil des 200 millions d'habitants et les

problèmes liés à la pression démographique vont être omniprésents et croissants. L'Afrique centrale devra s'attendre à gérer des capitales hypertrophiques; ces « villes pays » poseront des problèmes d'aménagement du territoire, avec des pressions démographiques diverses qui auront des répercussions sur les ressources naturelles et sur le développement durable: pressions foncières, pression sur l'habitat, sur les transports intra-urbains, sur l'eau et l'assainissement, sur l'électricité, etc. Il faudra faire face à la pauvreté urbaine, au chômage et au sous-emploi, surtout des jeunes, et aux bidonvilles. L'alimentation, la santé et l'éducation de cette population deviendront des questions à l'acuité beaucoup plus grande. L'accès aux installations sanitaires améliorées sera d'autant plus problématique que des quartiers-bidonvilles se voient déjà dans les grandes villes.

14. **La création d'emplois décents est un objectif majeur pour les années à venir, dans l'optique du développement durable.** Le taux de chômage dans la sous-région de l'Afrique centrale est très élevé (23,12 %), et les jeunes désœuvrés constituent, compte tenu des caractéristiques propres à ce groupe et de la fragilité des systèmes sociaux et politiques, une véritable bombe à retardement, qui peut embraser la région à tout moment si rien n'est fait pour la désamorcer.
15. **Comme conséquence du niveau élevé du chômage, du déficit des infrastructures et de l'inefficience des politiques sociales, les conditions de vie des populations sont toujours insatisfaisantes.** L'accès limité des populations aux services sociaux de base (eau, logement, santé, éducation) induit une forte propension de pauvreté. Dans bien des cas, on note l'absence de progrès suffisants dans la réalisation de l'objectif relatif à la réduction de la pauvreté. L'Afrique centrale en général présente le taux de prévalence de la malnutrition le plus élevé au monde.
16. **Bien que les États aient introduit de nouvelles législations relatives à la protection des droits des femmes, alignées sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, on note une persistance des discriminations fondées sur le sexe dans bien des domaines:** au niveau scolaire, il existe encore beaucoup de disparités dans l'accès à l'éducation, même si celles-ci tendent à se résorber au niveau du primaire; les chiffres relatifs à la participation politique des femmes sont moins bons. Dans aucun pays de la sous-région, le nombre de femmes au parlement n'égale celui des hommes. Au niveau économique, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes, sont confinées au secteur agricole et à l'informel, et ont rarement accès aux instances d'administration d'entreprises ou de direction des sociétés d'État.

Des préoccupations environnementales

17. **L'impérieuse nécessité de mieux gérer les effets néfastes des changements climatiques.** Les impacts de la variabilité et des changements climatiques sur les ressources naturelles et sur les différents secteurs de l'économie de la sous-région n'ont pas encore été systématiquement étudiés. Des travaux orientés dans ce sens devront permettre d'identifier les risques climatiques les plus courants, les ressources, les groupes socioéconomiques ainsi que les zones les plus exposées à ces risques, de déterminer le degré de vulnérabilité des populations et des écosystèmes et de les hiérarchiser. Cela permettra la détermination des options d'adaptation des ressources et des groupes socioéconomiques les plus exposés aux risques climatiques.
18. **S'agissant de la gestion durable des ressources en eau, le secteur souffre de la variabilité hydroclimatique, d'un stockage inapproprié, d'une demande croissante et d'un manque de coopération transfrontalière.** De nombreux défis restent à relever dans ce secteur, notamment en matière de gestion des connaissances et de l'information hydrologique, de gestion des risques liés à l'eau, de gestion des eaux partagées et de gouvernance de l'eau.
19. **Comme pour la planète entière, la préservation de la diversité biologique des écosystèmes est d'une importance capitale pour l'ensemble des pays de la sous-région de l'Afrique centrale.** La pollution, l'exploitation des ressources terrestres et marines et l'accumulation de déchets sont responsables de l'appauvrissement ou de la destruction de nombreux écosystèmes. La déforestation massive des régions tropicales, l'expansion des zones urbaines, le trafic d'animaux ou de plantes rares

représentent d'autres menaces. Les autorités régionales doivent réduire cette menace, notamment par la mise en place au niveau régional d'un cadre légal et institutionnel de gestion durable des sites et aires protégés à même de contribuer significativement à l'accélération de la croissance économique et à la création d'emplois tout en assurant les exigences de préservation et de protection de la biodiversité. Ce cadre doit impliquer toutes les parties prenantes (populations riveraines, opérateurs économiques, etc.) dans un processus participatif de gestion et de conservation de ces aires protégées.

20. La désertification qui touche surtout la partie nord (nord du Cameroun et de la République centrafricaine, Tchad) et la partie sud (Angola) de la sous-région est une menace réelle en Afrique centrale. En effet, la dégradation résultant de l'érosion se manifeste par la réduction de la production agricole, la diminution de la fertilité des sols, la réduction des terres arables. De même, les sécheresses récurrentes conjuguées à la pression démographique dans la zone sahélienne accélèrent le processus de la désertification par la dégradation des sols et du couvert végétal. Elles conduisent à l'exploitation illicite et non durable des forêts, même s'il faut reconnaître que ce type d'exploitation permet, d'une part, de satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et rurales et, d'autre part, de ravitailler les marchés locaux et même internationaux en bois d'œuvre et de service.

21. La gestion des produits chimiques et des déchets industriels non biodégradables est également un défi majeur. Les déchets les plus problématiques viendraient des secteurs suivants: électronique, électroménager, hospitalier et pétrolier. Dans de nombreux pays en développement, 80 à 90 % des eaux usées déversées dans les cours d'eau ou sur les côtes sont des effluents bruts, c'est-à-dire des rejets qui n'ont pas été traités. La pollution, associée à une démographie galopante et à des infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets inadéquates, constitue une menace pour la santé publique, les espèces sauvages ainsi que pour les sources de revenu comme la pêche et le tourisme. Il est important de réaliser une étude approfondie de la situation de la gestion des déchets dans la sous-région, assortie d'un plan de renforcement des capacités des parties prenantes.

C. Conclusion et recommandations

Conclusion

22. L'analyse du contexte dans lequel se trouve la sous-région a permis de mettre en exergue les progrès réalisés par les pays selon les trois dimensions du développement durable et d'identifier les opportunités offertes aux pays concernés. Celles-ci découlent de l'existence d'une impressionnante dotation en ressources naturelles, du riche potentiel en biodiversité, des perspectives et potentialités de développement d'une économie verte, du renforcement des capacités des acteurs de l'évaluation des politiques publiques, de la volonté politique des gouvernants à tous les niveaux ainsi que celle des partenaires techniques et financiers et des perspectives de coopération avec certains pays émergents qui ont une avance dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

23. Cependant, il existe des risques d'échec des objectifs de développement durable principalement liés à l'appropriation insuffisante du processus, notamment par les politiques, à l'insuffisance de données fiables et d'instruments adéquats, aux problèmes de gouvernance, à l'instabilité et les autres tensions sociopolitiques, à l'insuffisance des ressources financières et enfin aux changements climatiques. Les recommandations qui suivent ont pour objectif le renforcement des capacités pour l'appropriation et l'opérationnalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région.

Recommandations

Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la sous-région et atténuer les risques identifiés, le rapport contient des recommandations.

- (a) **Poursuivre les efforts pour le rétablissement et la consolidation de la paix et renforcer les mécanismes de promotion de la bonne gouvernance**, de la responsabilité et de l'obligation de rendre compte afin d'assurer l'environnement général nécessaire au développement durable. Et

pour accompagner cela, mettre en place un observatoire sous-régional du développement durable et de l'état de droit en Afrique centrale.

- (b) **Poursuivre le développement des infrastructures physiques** de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement; les orienter pour en faire de puissants leviers d'intégration sous-régionale.
- (c) **Renforcer l'intégration sous-régionale et la rendre plus efficace**, notamment en matière de formulation et de gestion des politiques communes industrielles (l'industrie de transformation durable du bois dans le bassin du Congo).
- (d) **Assurer la coordination des donateurs et renforcer les capacités des États membres** pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces; et poursuivre l'opérationnalisation du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale, géré par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).
- (e) **Améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de production et de diffusion de données statistiques**, pour la formulation et la gestion de politiques publiques qui facilitent la détermination des priorités et le suivi des progrès.

Liste des objectifs de développement durable proposés

Objectif 1 : Promouvoir la démocratie, l'état de droit, la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique

Objectif 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'obligation de rendre compte

Objectif 3 : Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales pour améliorer les conditions de vie des populations

Objectif 4 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir la souveraineté alimentaire

Objectif 5 : Promouvoir la croissance verte et la création d'emplois décents

Objectif 6 : Améliorer l'accès à la santé pour tous

Objectif 7 : Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous

Objectif 8 : Assurer la protection de l'environnement et la promotion de la résilience aux changements climatiques

Objectif 9 : Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes

